



ONG ACTION – EDUCATION

BP: 5005 Niamey

Tél. 96 89 03 27

Email: actioneducat@yahoo.fr

ETUDE SUR
**LE DYNAMISME DES REGROUPEMENTS DES
ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE
(OSC) AU NIGER**

RAPPORT FINAL
Déposé à la SNV Niger



Consultants :

Mahamane Sani Allassane
Mahaman M. Rabiou

Juin 2007

Table des Matières

Index	Page
Sigles et acronymes	3
Introduction	4
Méthodologie	4
I. Contexte historique du mouvement associatif au Niger :	
De l'émergence des premières ONG à la création de la CCOAD en passant par les regroupements / collectifs d'OSC	5
1.1. Concept et définition	5-6
1.2. Historique du mouvement associatif nigérien	6-7
II. Configuration et caractéristiques des OSC au Niger	7
2.1. Configuration des OSC au Niger	7-8
2.2. Caractéristiques des OSC du Niger	8
III. Etat des lieux des regroupements d'OSC au Niger	
3.1. Analyse diagnostique des regroupements des OSC au Niger / Forces et Faiblesses des regroupements d'OSC au Niger	8
3.1.1 Forces	8
3.1.2. Faiblesses	8-13
3.2. Cas pratique de la Chambre de Concertation des ONG et AD	3-14
3.2.1. Forces de la CCOAD	14
3.2.2. Faiblesses de la CCOAD et Recommandations	14-17
IV. Synthèse des Recommandations	17-18
V. Axes stratégiques/Domaines de renforcement des capacités / d'appui	19
5.1. Domaines d'appui et pistes d'actions	19
5.2. Proposition de plan d'action d'appui à la CCOAD	20-21
Bibliographie	22
ANNEXES	23
Termes de référence de la mission	
Questionnaire	
Liste des personnes contactées	

Sigles et Acronymes

ACTN:	Association des Chefs Traditionnels du Niger
AD :	Association de Développement
AFN:	Association des Femmes du Niger
BE:	Bureau Exécutif
CA :	Conseil d'Administration
CCOAD:	Chambre de Concertation des ONG et Associations de Développement
CDSCN :	Coordination Démocratique de la Société Civile au Niger
CONGAFEN:	Coordination des Organisations Non Gouvernementales et Associations Féminines du Niger
GAP:	Groupement des Aides Privées
OIREN:	Organisations Internationales de Développement Représentées au Niger
OCB:	Organisation Communautaire de Base
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
OSC:	Organisation de la Société Civile
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF:	Partenaires Techniques et Financiers
ROSEN :	Réseau des Organisations du Secteur Educatif du Niger
REPTNI:	Réseau Education Pour Tous du Niger
ROASSN:	Réseau des Organisations et Associations du Secteur de la Santé du Niger
SNV:	Organisation Néerlandaise de Développement

INTRODUCTION

L'Organisation Néerlandaise de Développement SNV-NIGER s'est donnée pour mission de contribuer à la réduction de la pauvreté des hommes et des femmes à travers le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations nigériennes et la promotion de la bonne gouvernance, par l'appui conseil, le partage de connaissances et d'expérience.

De fait il se pose la nécessité de s'intéresser à ces organisations, notamment à leur viabilité aux fins d'un partenariat fructueux dans lequel elles pourront efficacement accomplir leur mission. Cette préoccupation est d'autant plus légitime que pour bon nombre d'acteurs et d'observateurs de la Société civile nigérienne, le dynamisme des OSC face aux défis du développement laisse à désirer.

La présente étude intervient dans un contexte où la tendance à la mise en réseau de ces organisations est de plus en plus la règle. Ce qui justifie l'objectif principal de l'étude qui consiste à dresser un état des lieux du dynamisme (forces et faiblesses) des regroupements des OSC.

Méthodologie:

Pour atteindre cet objectif, il est apparu nécessaire aux consultants de procéder d'abord à une exploitation de l'essentiel de la documentation portant sur le sujet. Ensuite, recueillir les points de vue des personnes ressources reconnues pour leur expérience et leur compétence dans le domaine. Un guide d'entretien est élaboré à cette fin.

Enfin pour mieux étayer l'analyse, les consultants devaient plancher sur un cas pratique d'un regroupement ayant des démembrements régionaux : la Chambre de Concertation des ONG et Associations de Développement (CCOAD). L'étude du cas pratique de la Chambre sera assortie de recommandations portant sur les perspectives d'appuis de la SNV.

I. Contexte / Historique du mouvement associatif nigérien : De l'émergence des premières ONG à la création de la CCOAD en passant par les regroupements / collectifs d'OSC

1.1. Concept et définition :

Le concept de Société Civile apparaît en Afrique subsaharienne et au Maghreb dès la fin des années 1980 et au début des années 1990, avec le début du processus de démocratisation des institutions et de diffusion de l'Etat de droit. En Afrique francophone, de nouvelles générations transforment le paysage politique et imposent l'idéologie de la démocratie politique, et la plupart des nouvelles constitutions s'y réfèrent, comme la Constitution centrafricaine en 1986, celle du Bénin en 1990, du Burkina Faso en 1991 ou du Mali et du Niger en 1992. L'émergence de la société civile est le plus souvent liée à la remise en cause de la prééminence absolue de l'Etat comme régulateur des rapports sociaux, économiques et politiques, à une paupérisation des populations dans bien des cas et à des dynamiques volontaires de transformation sociale. Ce qui renvoie à une fonction multidisciplinaire de la société civile, qui elle-même reste à élucider comme concept.

En effet, le concept de société civile qui suscite beaucoup de controverses dans son contenu et sa définition, peut au moins être appréhendé dans ses contours opérationnels : En théorie il est souvent reconnu cinq éléments caractéristiques de la société civile. Il s'agit de :

- Une organisation sous différentes formes de vie collective : organisations non gouvernementales, organisations spécialisées dans un secteur d'activité (organisations paysannes, etc.), secteur privé, patronat, syndicats, organisations confessionnelles, associations de femmes et de jeunes, de minorités ethniques, de défense des droits de l'homme et de l'enfance, etc. ;
- Une organisation autonome par rapport à l'Etat, même si celui-ci entend parfois créer « sa » société civile en encourageant la constitution d'organisations qui ne sont pas, de ce fait, si « non gouvernementales » que cela ;
- Une fonction s'exerçant pour le bien de tous ;
- Une position intermédiaire entre sphères publique et privée : « la société civile est donc, en tout premier lieu, un espace d'initiative citoyenne entre le gouvernement et le marché, hors du domaine proprement domestique et au-delà de la vie familiale. Il s'agit donc d'un espace public, non gouvernemental et non soumis aux strictes lois du marché. La société civile ne recherche pas et n'exerce pas le pouvoir politique ou économique » (J-C Icart)
- Une vision des relations sociales basée sur certains principes éthiques.

Ce dernier point renvoie aux raisons qui poussent la société civile à agir : volonté de promouvoir l'instauration de la démocratie et de la bonne gouvernance, de défendre les droits de l'homme, de promouvoir le développement économique ou encore de satisfaire les besoins fondamentaux (santé, éducation, habitat, etc.) des populations les plus pauvres, même si de plus en plus on assiste à des motivations personnelles et pécuniaires (de la part de jeunes diplômés) qui guident la création de certains type d'OSC.

Projeté à la réalité nigérienne, le concept de **société civile** peut être consensuellement défini comme « l'ensemble des organisations et individus, qui se proposent spontanément de consacrer, sans en attendre une contre partie autre que la satisfaction morale qu'en tirent les membres, leur temps, voire leurs ressources, à la prise en charge du bien être de leurs semblables ; soit en complétant l'action de l'Etat, dans ses actions à caractère économique, social, culturel ou politique ; soit en s'engageant dans la lutte contre toutes les formes d'abus dont peuvent être victimes leurs semblables, que ces abus viennent de détenteurs de prérogatives de puissance publique ou non » (Tidjani Alou & Djibril Abarchi) .

1.2. Historique du mouvement associatif nigérien :

Au Niger, à la faveur du vent de démocratisation des années 90 l'on a assisté à la naissance de nombreuses structures de la société civile en général et cela à côté des formations politiques. Très rapidement diverses thématiques ont été prises en charge : droits humains et démocratie ; environnement ; genre et luttés contre les discriminations ; mais aussi éducation et santé ; développement durable ; défense des consommateurs, etc. Et dans le même temps un maillage du territoire s'est progressivement mis en place.

L'émergence des premières ONG nigériennes a commencé avec l'avènement de la deuxième république. Car jusqu'à la veille des années 90, les ONG véritablement nigériennes ne dépassaient pas la trentaine dans le pays. L'une des principales raisons expliquant cet état de

fait c'est véritablement la prévalence sur plus d'une décennie (de 1974 à 1988) d'un régime totalitaire et d'exception ayant systématiquement étouffé dans l'œuf toute initiative de création d'associations ou d'organisations en dehors des structures formelles d'antan que sont la samaria, les coopératives et quelques associations (AFN ; ACTN...) dont la mission étaient de compléter ou relayer l'Etat selon les cas. En plus de ce frein lié à la nature du régime il n'existait aucun texte militant en faveur de l'émergence des ONG. Ce vide juridique en matière d'association et de création d'ONG a, pendant de longues années, constitué un véritable obstacle à l'éclosion de l'esprit de volontariat/bénévolat dont étaient animés plus d'un citoyen en vue d'impulser les actions d'autopromotion des populations nigériennes.

On peut donc affirmer et sans risque de se tromper, que l'année 1988 a été le point de départ de l'émergence des associations et ONG nigériennes.

Comme facteurs ayant favorisé de façon déterminante cette émergence on peut citer fondamentalement au moins deux : le premier, c'est le souci des ONG internationales*, représentées alors au Niger suite à la sécheresse et à la famine de 1973, d'avoir des organisations partenaires locales (nigériennes) à même d'assurer leur relève (si jamais elles étaient appelées à quitter) ou pouvant être plus efficace dans la connaissance et l'intégration au milieu. L'autre facteur, et non des moindres, c'est la nécessité qu'a perçue l'Etat de promouvoir l'approche/politique dite de développement autocentré ou de développement à la base garantissant la pleine et effective participation des communautés, dans un contexte où il se désengageait progressivement de la gestion de certaines responsabilités, liées notamment aux secteurs jugés « non immédiatement rentables » (Ajustement Structurel oblige).

II. Configuration et caractéristiques des OSC au Niger

2.1. Configuration des OSC au Niger

Depuis l'émergence des ONG et associations de développement au Niger à nos jours, le paysage des OSC s'est caractérisé par un dynamisme progressif tant du point de vue effectif que du point de vue structuration.

En effet, sur le plan numérique, de moins de trente (30) ONG en 1988, l'effectif est passé à près de huit cents (784) en 2007.

Sur l'aspect structuration, le paysage des OSC est constitué de trois niveaux :

Premier niveau / pallier : celui des structures individuelles que sont les ONG et AD, dont le *membership* est composé de personnes physiques et qui forme l'assemblée générale ;

Deuxième niveau / pallier : celui des regroupements, collectifs ou réseaux (par exemple GAP, CONGAFEN, ROSEN, OIREN, REPTNI, ROASSN, etc.) d'ONG/AD, dont le *membership* est composé évidemment d'ONG/AD/OCB et qui constitue l'assemblée générale. Et enfin

Le troisième niveau / pallier : regroupant les structures du deuxième niveau à savoir les réseaux et collectifs. Il s'agit pour, la composante ONG/AD, de la Chambre de Concertation des ONG et AD (CCOAD) dont la création remonte à décembre 2002 ; et pour les autres composantes (Syndicats, médias privés, Organisations de défense des droits de l'Homme, etc.) de la Coordination Démocratique de Société Civile Nigérienne (CDSCN) et de la Coalition Equité Qualité Contre la Vie Chère au Niger.

* Suite à la sécheresse de 1973, des ONG internationales présentes au Niger et qui recevaient des aides de la Part de leurs bailleurs de fonds ou contribuables étaient à la base de la création, en 1974, du Groupement des Aides Privées (GAP) premier collectif d'ONG au Niger

On peut noter que le regroupement de ces organisations en réseaux, collectifs, coordinations, fédérations, coalition et plate forme se passe sous la bénédiction des bailleurs des fonds qui visent essentiellement deux intérêts majeurs : « ...La première visait à optimiser leurs appuis vu les demandes d'appui d'un nombre de plus en plus impressionnant d'ONG (dans une telle structuration, le PTF appuie la structure faîtière qui elle à son tour peut renforcer les capacités de ses membres). L'autre considération était d'encourager les ONG à se regrouper par thématique*, ce qui en a poussé plusieurs d'entre elles à se spécialiser et être ainsi en mesure de fournir des prestations plus performantes... » (P. Gravel)

2.2. Caractéristiques des OSC du Niger

Le modèle de développement durable fait appel aux acteurs organisés de la société civile, les ONG et associations de développement qui présentent les caractéristiques suivantes :

- elles sont autonomes vis-à-vis des gouvernements
- elles développent des mécanismes de participation efficace des populations ;
- elles sont représentatives car composées d'acteurs socialement diversifiés ;
- elles agissent dans le champ du développement en dehors des structures de l'Etat mais en étroite collaboration avec elles
- elles sont plus proches des communautés ;
- elles ont les capacités d'agir ;
- elles ont comme principale mission le changement social et le développement durable

III. Etat des lieux des regroupements d'OSC au Niger

3.1. Analyse diagnostique des regroupements des OSC au Niger / Forces et Faiblesses des regroupements d'OSC au Niger

3.1.1 Forces :

Les regroupements d'OSC, à l'instar des OSC individuellement considérées, nonobstant leur jeunesse, revêtent quelques forces / atouts qui constituent somme toute des acquis. C'est ainsi qu'on peut retenir :

- L'atout principal des regroupements c'est avant tout de donner aux OSC un cadre de concertation et d'action conjointe. Les regroupements ont permis aux OSC d'avoir souvent une influence plus grande sur les pouvoirs publics ou sur certaines institutions internationales dont les politiques sont très souvent jugées « asociales »
- Les regroupements constituent un cadre, en principe idéal, de circulation de l'information entre les membres tant au niveau central qu'au niveau régional.
- Existence de cadre réglementaire formel (textes fondamentaux) régissant la vie des collectifs et regroupements d'OSC
- Forte propension, de plus en plus, de regroupement selon les thématiques, ce qui peut conduire à une plus grande professionnalisation des acteurs.

* Auparavant la plupart des ONG utilisait la stratégie d'offrir des compétences dans au moins une demi douzaine de thématiques afin de garder la porte ouverte à un grand nombres de programmes thématiques offerts par les PTF, bref on faisait <<de tout et de rien>>. Avec le temps il a été constaté que les ONG spécialisées avaient plus facilement accès aux financements.

- Existence d'adresses physiques : la plupart des regroupements dispose d'au moins un siège social

3.1.2 Faiblesses :

Ces atouts des regroupements d'OSC ne doivent pas occulter certaines faiblesses qui les caractérisent. Ces faiblesses relèvent aussi bien du plan institutionnel, juridique, organisationnel, que opérationnel

Au plan institutionnel :

- Une faible institutionnalisation :
Malgré une présence très remarquable sur le terrain, les regroupements des OSC accusent une faiblesse de leur cadre organisationnel. Les statuts et règlements intérieurs ne sont pas des références quotidiennes qui garantissent la régularité des activités. Le niveau d'adhésion des membres aux valeurs et principes prônés par la structure est très bas. Les activités de celle-ci concernent très souvent les seuls principaux dirigeants. Ce qui génère un climat organisationnel assez négatif caractérisé par la suspicion et la démission/retrait des autres membres.
Peu de structures peuvent se prévaloir de disposer de véritable administration et de représentations régionales fonctionnelles et animées d'un certain dynamisme. Le système et les pratiques de gestion de l'organisation relèvent plus de l'informel et, dans ces conditions, l'efficacité et l'efficience ne sont généralement pas des critères qui sont mis en avant dans la gestion de la structure.
- Rapports mitigés entre les OSC et les institutions de tutelle : l'Etat perçoit les OSC dans leur grande majorité, comme une nébuleuse ou un « suppositoire gênant ». Ce qui conduit souvent à des remises en cause de certains droits quoique consacrés par la constitution : à titre d'exemple on peut noter que les trois principaux regroupements de troisième niveau (CCOAD ; CDSCN ; Coalition Equité Qualité Contre la Vie chère) n'ont pas encore d'agrément officiels de l'Etat.
- Manque de clarté sur cette notion de tutelle
- Faiblesse de suivi et d'encadrement de la part de ces institutions, ce qui rend très opaque la visibilité des actions des ces organisations
- Lourdeur administrative
- Concentration des centres de décision dans la capitale
- Faible respect des règles de collaboration par l'Etat et souvent par certains regroupements
- Faible coordination des appuis des partenaires à l'endroit de la société civile

Au plan juridique :

- Inadaptation de certains textes de loi en la matière. On peut retenir que c'est l'Ordonnance 84-06 du 1^{er} Mars 1984 (et ses modifications subséquentes) portant régime des associations qui constitue le texte de base. Ce texte de loi, plutôt restrictif à beaucoup d'égard, ne prend pas en compte l'élargissement de l'espace de liberté consécutif au passage de l'état d'exception (sous lequel l'ordonnance est élaborée) à l'état démocratique d'aujourd'hui.

Au plan organisationnel et opérationnel:

- Une capacité d'expertise et une expérience moindres :
Il s'agit avant tout d'une faiblesse de capacité d'analyse des problématiques liées aux domaines d'intervention de la structure en général et notamment dans l'analyse des politiques nationales et internationales du Développement. Ce qui entraîne un faible niveau de participation de la structure à des activités collectives d'analyse des politiques et problématiques.
Il s'agit également de l'inexistence de stratégies et de moyens adéquats en matière de communication et de diffusion publique des analyses et des positions de l'organisation à ses membres. Ne bénéficiant pas de la formation et de l'information nécessaires sur les enjeux politico-économiques de leur secteur d'activité sur les stratégies de développement et sur les programmes bi- ou multilatéraux de renforcement de leurs capacités, les organisations de la société civile, à travers leurs regroupements, disposent de très peu de capacités de réflexion économique et d'expertise qui sont pourtant essentielles si l'on veut peser sur les décisions publiques. Seules quelques regroupements performants et structurés, ayant accès aux programmes des bailleurs de fonds et disposant d'une véritable maturité dans la réalisation de projets de lutte contre la pauvreté avec des partenaires étrangers, sont aptes à participer pleinement aux processus et à faire valoir leurs points de vue.
- Des moyens financiers insuffisants, sources de conflits d'intérêts :

La plupart des organisations de la société civile (individuelles ou regroupées) au Niger souffrent de fragilités financières importantes, ouvrant la voie à des logiques peu professionnelles et à des conflits au sein de la société civile et avec l'Etat.

Beaucoup d'OSC sont souvent très centralisées – les mêmes personnes assurent plusieurs fonctions – et coupées de leur base. Loin d'apporter des services à leurs membres et de représenter une mobilisation profonde du monde paysan, l'essentiel de leur activité consiste à rechercher des financements. Sans activité militante réelle ni ressources humaines prêtes à prendre en main cette dimension, il est difficile d'espérer une participation réelle et engagée aux discussions sur les politiques nationales et les stratégies de développement
- Une asymétrie des informations et un manque de transparence :
Les regroupements des OSC ont également des devoirs de comptes-rendus rigoureux, de respect des procédures ou de capitalisation des données. Ce qui est rarement le cas, du fait de l'absence de transparence, donc de culture démocratique, dans les processus de décision de certains regroupements des OSC. Ce type de situation est source de méfiance et de rumeurs.
- La rétention ou la mauvaise circulation de l'information :

L'information, qui doit être le nœud fédérateur des regroupements des OSC est très souvent objet de polémique et de suspicion entre les membres. L'organe dirigeant censé la répercuter à tous les niveaux est toujours accusé de ne pas le faire, surtout lorsqu'elle vient d'un bailleur de fonds potentiel. Et cela est valable tant entre les membres en général qu'entre le niveau central et les démembrements régionaux lorsqu'ils existent.

- **Faiblesse dans la gestion des ressources humaines**
La plupart des OSC nigériennes qui sont opérationnelles, du point de vue politique /mécanismes de gestion des ressources humaines, fonctionnent plutôt de façon peu professionnelle. En effet ces structures émergentes, compte tenu de leur jeunesse, engagent généralement des membres ou des personnes ressources qui travaillent de façon bénévole au niveau de la permanence (lorsque celle là existe). Par principe, le bénévolat a des limites. Compte tenu du fait que les OSC manquent de ressources financières, elles sont sujettes à une faiblesse dans la gestion de leurs ressources humaines.
- **Insuffisance des ressources humaines**
Cette faiblesse se concrétise par le fait que bon nombre d'organisations non gouvernementales et associations de développement ne disposent généralement pas de personnel / cadres permanents pour monter des projets / programmes et assurer plus ou moins correctement la bonne marche des activités quotidiennes de ces structures. Au-delà de cet aspect, il faut également noter que lorsque ces ressources humaines existent, très souvent elles sont confrontées à des insuffisances sur le plan compétences techniques ne leur permettant pas d'exécuter les activités.
- **Faible capacité de mobilisation des ressources internes**
S'il y a un dénominateur commun à la majorité des OSC au Niger c'est assurément leur faiblesse en matière de mobilisation des ressources financières internes. Cette faiblesse prévaut tant au niveau des structures individuelles qu'au niveau des regroupements d'ONG/AD. La raison fondamentale pouvant expliquer cette situation c'est que généralement, les personnes qui animent / composent les ONG / AD sont matériellement et financièrement assez démunies et leur revenus ne permettent pas de s'acquitter de leurs obligations. Cependant il faut également avancer une autre raison qui est plausible à savoir que généralement les ONG / AD ne sont en réalité composées que des seuls membres du bureau dont la taille varie pour la plupart des structures entre trois et sept personnes.
- **Une vie très peu démocratique**
Il découle de ce qui précède que les décisions précédées de délibérations régulières constituent rarement la norme pour la plupart des structures. Le style de leadership exercé par les dirigeants est de ce fait loin d'être accepté par l'ensemble de la structure. Le niveau de transparence et de partage des prises de décisions est assez faible. D'où la survenue fréquente de conflits de personnes et de dissensions importantes qui sont créées au sein des organes dirigeants. Le niveau d'accès ainsi que la qualité de l'information de gestion transmise aux membres laissent également à désirer.
- **Une forte prédominance d'esprit / guerre de clocher**
L'un des grands maux qui mine les OSC au Niger et qui constitue plus qu'une entrave à leur mission commune qu'une faiblesse c'est qu'elles sont sujettes à une guerre intestine qui les place plutôt dans une position de rivalité alors qu'elles devraient mettre de côté leurs intérêts égoïstes pour mettre en avant les intérêts collectifs. La prévalence de cet esprit de clocher entre les OSC est d'autant plus accentué qu'il tend à occulter le rôle d'agents de développement à certaines OSC.

- Une forte dépendance de financements extérieurs
La faible capacité de mobilisation de ressources internes et l'absence de subsides publics fragilisent la plupart des structures qui dépendent alors des sources de financement extérieures. Les structures dont le niveau de financement est élevé ont ainsi plus de chance de mener des activités durables et de disposer d'une base de représentation sociale non négligeable. Cet état de fait conduit assez souvent de nombreuses organisations à étendre le champ de leurs activités afin de maximiser les chances de bénéficier des appuis extérieurs. De même, il arrive que ces structures deviennent dépendantes des problématiques des bailleurs.
- Une faible prise en compte de la dimension genre
Une insuffisance notoire de politique et de stratégie genre au sein de la plupart des structures de la société civile mais aussi un manque d'intérêt à appliquer l'approche genre. Ce qui affecte négativement la représentation des femmes au sein des structures et dans les fonctions occupées. Les associations féminines constituent sous ce rapport l'exception qui confirme la règle.
- Réflexe peu développé du devoir de rendre compte et de partage
Il est souvent reproché aux acteurs des OSC un manque du sens de partage. En effet rares sont les ONG/AD qui ont développé le réflexe de rendre compte notamment à travers l'élaboration et la diffusion des rapports d'activités. Egalement rares sont les acteurs d'ONG/AD qui se donnent la discipline d'organiser des réunions de restitution d'évènements ou rencontres / missions auxquels ils ont pris part. et encore moins d'organiser des rencontres avant de partir en représentation des OSC du Niger afin de formuler des positions plus ou moins consensuelles à livrer à l'étranger. Ce qui ne permettrait pas à plusieurs de partir car sans mandat d'une véritable base !

3.2. Cas pratique : la CCOAD

La "Conférence sur le rôle des ONG et Associations de développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger" tenue à Tahoua du 18 au 21 juin 2001 a recommandé entre autre la mise en place d'un dispositif institutionnel et de mécanismes de suivi des conférences sur les ONG. La réponse à cette sollicitation fut la mise en place de la Chambre de Concertation des ONG et Associations de Développement (CCOAD) en décembre 2002.

Perçue par ses promoteurs (Etat, PNUD et autres PTF, et une frange des OSC) comme cadre idéal de structuration, de concertation et de partage d'information des Organisations de la Société Civile, dans leur composante ONG et AD, la CCOAD a comme mission de « maximiser la participation de la société civile (collectifs / réseaux / fédérations d'ONGs et Associations de développement) à la réduction de la pauvreté et au développement durable au Niger en partenariat avec l'Etat, les Partenaires au développement et le secteur privé »

Pour son fonctionnement, elle est dotée :

- d'une Assemblée Générale, instance d'orientation générale, pourvue de 77 sièges, dont 56 pour les régions et 21 pour les collectifs nationaux.
- D'un Conseil d'Administration avec 15 sièges, dont 8 pour les régions et 7 pour les secteurs d'interventions des collectifs d'ONG/AD
- D'un Bureau Exécutif de 7 sièges occupés par des personnes physiques élues au titre des collectifs membres.

- D'une commission Vérification des Comptes de 3 sièges
 - D'un Secrétariat permanent composé de personnes recrutées.
- Dans les régions la CCOAD est représentée par les Chambres Régionales

Cependant, dans son fonctionnement il est permis de relever certaines forces indiscutables mais également un certain nombre de faiblesses.

3.2.1. Forces

- La première force, et certainement l'une des plus importantes qui est celle de la CCOAD est le fait qu'elle existe. Cela est d'autant plus vrai qu'au Niger les tentatives de regroupement des OSC de deuxième niveau ont plusieurs fois été initiées mais sans succès, en raison de multiples contradictions et lecture des regroupements et des intérêts subséquents qu'en font les acteurs. On peut citer à titre illustratif le cas de la mise en place du Conseil Consultatif et d'une Charte de la société civile, processus lancé depuis 2005, mais non encore abouti à cette date.
- Ouverture des dirigeants et gestionnaires aux changements et à la remise en question
- Souci des dirigeants vis-à-vis des principes d'égalité et d'équité des sexes
- Bonne répartition claire et acceptée des responsabilités
- Organisation reconnue en tant que structure faîtière d'OSC dans l'analyse des politiques nationales et internationales de développement
- Reconnaissance en tant que structure bien impliquée et qui participe dans des événements ou activités collectives d'analyse des politiques et des problématiques
- Reconnaissance en tant qu'organisation omniprésente et représentative des OSC dans les comités, fora et tables de réflexions sur les problématiques sociopolitiques et économiques
- Reconnaissance en tant que structure défendant les intérêts des OSC

3.2.2. Faiblesses

- ***Défaut de reconnaissance***

Depuis quatre ans que la Chambre a été créée et installée, elle souffre toujours de reconnaissance et donc continue à attendre voir ses références apparaître dans le Journal officiel. Bon nombre d'acteurs ne comprennent pas l'ambiguïté de l'Etat vis-à-vis de la Chambre. En effet l'Etat, bien qu'associant la CCOAD à tous les espaces de concertation, il rechigne à lui délivrer la reconnaissance.

- **La question clef de l'appui institutionnel** est évacuée par les partenaires malgré toute sa pertinence.

. Recommandation : jouer un vrai rôle de pivot incitateur des PTF autour de cette question. A cet effet un cadre formel des PTF intéressés par la question de l'appui institutionnel peut être envisagé.

- ***Problème de personnel permanent qualifié***

Le rôle que devrait jouer la Chambre en tant que structure faîtière des OSC sur l'échiquier du mouvement associatif nigérien (voire régional et sous régional) est celui d'une organisation

qui apporte sa contribution dans tous les programmes majeurs multisectoriels de développement. A ce titre elle doit disposer de personnes ressources (membres dirigeants et personnel technique d'appui) *es qualité* et ayant des compétences reconnues. Mais en regardant de près le bout de chemin parcouru par la CCOAD l'on se rend aisément compte que sa permanence n'a pas toujours été conduite par un personnel qualifié ; personnel dont un élément essentiel du cahier de charges serait d'apporter une plus value / des appuis conseils non seulement aux dirigeants de la Chambre mais aussi et surtout aux animateurs des réseaux et autres regroupements d'OSC constituant la CCOAD.

- ***Insuffisance / manque de précision dans la définition des orientations stratégiques***

Au stade actuel de son développement, le moins qu'on puisse dire est que la Chambre est léthargique. En effet, bien qu'ayant une mission clairement définie, la CCOAD ne dispose pas d'un véritable plan stratégique avec des orientations claires balisant de ce fait toutes ces interventions et sur la base duquel elle peut recadrer ces actions en fonction de l'évolution et des réalités (en termes d'opportunités et de menaces) de l'environnement tant interne qu'externe.

Comme tel il n'existe qu'un Plan d'action sur deux ans, au demeurant non actualisé.

- ***Manque d'adhésion / non acceptation par les membres du style de leadership exercé par les dirigeants***

Conséquence logique de la prévalence d'un style de leadership peu démocratique, les membres n'acceptent pas la façon dont la structure est dirigée. Loin d'être participatif, le style de leadership est plutôt directif.

- ***Prévalence d'un style de leadership peu démocratique***

Un bon nombre de personnes rencontrées ont estimé que la chambre souffre d'un style de leadership peu démocratique. En effet il arrive souvent que des membres de l'instance dirigeante ne soient pas consultés dans la conduite des affaires de la Chambre. Il est devenu monnaie courante que des décisions importantes sur la vie de la structure soient prises de façon unilatérale surtout lorsqu'il s'agit de prendre part à certaines rencontres régionales sous régionales ou internationales.

- ***Manque de transparence dans la communication ne permettant pas la participation des membres***

Le manque de transparence dans la communication est un élément qui viendrait confirmer le reproche fait aux dirigeants quant à leur façon peu démocratique de tenir les rênes de la structure et cela malgré l'existence d'un plan de communication. En réalité cela peut aisément s'expliquer : en fait, comme c'est le cas pour beaucoup de structures, certains acteurs, dans l'exercice d'un mandat, gèrent la Chambre à la façon dont ils dirigent "leurs" ONG / AD. Dans la majorité des cas, ces genres de comportements sont mus par les questions

d'intérêt et il va de soi que tout déficit de transparence dans la communication ait comme corollaire un défaut dans la mobilisation et la participation des membres dans les activités de l'organisation.

- ***Défaillance dans la circulation de l'information***

Il est reproché à la CCOAD sa défaillance notoire dans la circulation de l'information alors que l'on sait qu'il n'est un secret pour personne l'importance que revêt l'information dans certains processus de prise de décision ou requérant la participation des acteurs. Cette défaillance va du retard (par exemple des informations qui tombent à la veille de rencontres ne permettant pas des réflexions ou analyses pertinentes pour une participation et une représentation efficace) dans la transmission des messages à la réception à des moments inopportuns (des informations qui arrivent après la tenue de l'évènement qu'elle annonçait et qui requérait une participation), et cela malgré la généralisation et la disponibilité des NTIC, au moins chez certains membres.

- ***Défaillance / Non fonctionnalité de certains postes attribués et prévus dans les textes :***

Des organes comme le Conseil d'Administration se font très peu ou pas parler d'eux dans cette structure. Pourtant leur rôle n'est pas des moins important dans la nomenclature de la CCOAD.

- ***Faibles capacités de mobilisation des ressources***

Au-delà de son rôle de servir de cadre de concertation et de coordination des activités des regroupements d'OSC, la CCOAD a dans son cahier de charge, le devoir de créer les conditions d'accès des ONG au financement et mieux, à l'instar de certaines structures similaires dans la sous région (qui drainent des milliards au profit des ONG), de mobiliser des ressources financières conséquentes ; car ce ne sont pas les opportunités qui manquent. Certes, avec l'appui de certains partenaires, notamment la SNV et Oxfam Québec, la CCOAD a élaboré, édité et diffusé un guide des PTF ; un guide des OP/OCB/ONG pour la recherche d'appuis techniques et financiers.

Mais tout cela n'est certainement pas à la hauteur de l'espoir fondé en elle.

3.3.3. Les représentations régionales de la CCOAD

Au sortir de la Conférence de Tahoua de Juin 2001, l'une des attributions que devait avoir la Chambre une fois créée c'est de créer les conditions de la participation effective des collectifs et ONG des autres régions du Niger à ses activités. Certes, chemin faisant des Chambres régionales ont été créées, les unes institutionnellement plus étoffées que les autres. Mais la viabilité de ces structures n'est certainement pas partout évidente.

D'un point de vue général on peut noter qu'en ce moment cinq (5) des huit régions du Niger sont dotées de Chambres régionales.

Leur fonctionnement à l'image de la Nationale, laisse apparaître des aspects tant positifs que négatifs. Des nuances sont cependant perceptibles dans leur dynamisme. C'est ainsi que certaines (Tahoua et Tillabery par exemple) font montre d'une certaine vitalité au moins au niveau régional. La structuration à ces niveaux étant acceptable, ces Chambres arrivent tant bien que mal à attirer l'adhésion des OSC pour lesquelles elles sont assez représentatives sur place. Aussi l'organisation de certaines activités de sensibilisation et de séances de débats initiées par ces structures autour des thèmes d'intérêt général pour les OSC telle la question des OMD/SRP constitue un acquis de taille. Ce qui du coup, fait de ces Chambres régionales un relais incontournable des OSC en régions.

Cependant, ces acquis retrouvés dans quelques régions ne doivent pas cacher la réalité de la majorité des Chambres régionales. En effet, à l'image de la Chambre Nationale, beaucoup de Chambres régionales laissent percevoir dans leur existence de graves dysfonctionnements, qui ont souvent tendance à confondre certaines à l'ombre d'elles-mêmes. Cette situation se traduit par d'une part, un problème d'ordre organisationnel lié à la fois aux acteurs et à l'environnement de travail, et d'autre part un problème d'ordre financier. Dans la plupart des cas les Chambres régionales ne sont pas effectivement présentes au-delà des chefs lieu des régions (dans les départements et les communes). Leurs activités réduites à des participations aux séminaires régionaux ou nationaux, elles éprouvent beaucoup de peine à mobiliser des partenaires autour d'activités qui leur feraient vivre. Sans personnel permanent qualifié et rémunéré faute d'entrée de cotisations et/ou de soutien d'un partenaire financier externe, ces organisations n'arrivent pas souvent à entretenir même les simples activités du bureau à savoir les réunions réglementaires. Conséquence : circulation de l'information non assurée et renouvellement des organes non effectué.

Il faut noter que la responsabilité de la Chambre Nationale n'est pas dérogée dans cette situation où certaines Chambres régionales éprouvent le sentiment d'être abandonnées par la structure mère, de laquelle vient très peu ou pas d'information encore moins de soutien financier (qu'elle-même attend).

Perspectives

L'Existant :

Au-delà de tout ce qui vient d'être avancé sur la CCOAD, le plus important c'est d'envisager son avenir à la lumière des forces en présence et de la disposition et positionnement des acteurs sur l'échiquier de la Société Civile Nigérienne.

Pour se faire, il peut s'avérer utile de décrire, sans trop caricaturer, cet échiquier de la Société Civile Nigérienne au travers d'une Trame se présentant comme suit :

D'un côté (extrémité) il existe des OSC à forte tendance au changement et se donnant en conséquence comme principe d'action une forte dose d'actions citoyennes visant à terme un changement qualitatif des politiques et mode de gouvernance, qui selon eux fondent et déterminent la pertinence des actions des OSC.

De l'autre (extrémité) on note l'existence d'OSC très souvent jugées comme assez conservatrices et proches du pouvoir politique, et dont les actions et les prises de position consistent à légitimer systématiquement les décisions et orientations des politiques ayant cours dans le pays.

Au "Centre" on peut remarquer essentiellement des OSC ayant comme objectif premier des actions de Développement en liens directs avec les divers secteurs de la vie socio-économique des populations. Cela se passe souvent à travers des contrats sous forme de projets à exécuter

avec l'appui d'un ou de plusieurs bailleurs. La Dialectique qui gouverne ce mode de classification étant plus opérationnelle qu'idéologique à ce niveau, il est aisé de comprendre que ce dernier groupe est sensé intéressé les OSC des deux premiers groupes (extrémités).

La CCOAD, de part son histoire et ses objectifs, est donc le cadre de convergence offert pour fédérer toutes ces tendances. Mais en est – il ainsi pour autant ? A l'épreuve des faits, le constat est que les OSC de la première "extrémité" s'y intéressent le moins du monde. Et pour cause ? La plupart des acteurs de ce groupe considèrent que les préoccupations qui guident et déterminent les regroupements de ce genre sont l'atteinte d'objectifs bien précis, qui vont au-delà du simple partage d'information (qui se fait déjà dans les regroupements auxquels ils appartiennent), et surtout avec comme condition sine qua non la présence d'acteurs poursuivant les mêmes objectifs et partageant les mêmes convictions. Lorsque cette condition n'est pas réunie, une tendance à la compromission est à craindre. Et c'est au nom de ce principe qu'on justifie le désintérêt vis-à-vis de certains regroupements telle que la CCOAD.

Cependant, s'il est clair que cette tendance s'affirme sans ambiguïté, il n'en demeure pas moins qu'on peut relever une insuffisance d'une telle vision qui pêche par son manque d'essence révolutionnaire qui aurait commandé en pareille circonstance d'intégrer la structure (qui a au moins l'avantage d'être considérée comme interlocutrice de l'Etat parlant très souvent au nom de toute la société civile Nigérienne) pour lui imprimer le dynamisme et les dispositions au changement tel que souhaité. Ce n'est bien sûr pas le cas en ce moment puisque les OSC de ce groupe brillent toujours par leur absence au sein de tels regroupements. Et entre temps celles de la seconde loge (deuxième extrémité) continuent d'occuper le terrain. Ce qui réduit les premiers dans une posture de critiques incessantes aussi bien contre le pouvoir politique que contre le regroupement lui-même.

Les perspectives :

A la lumière de toutes ces analyses, et prenant en compte la nécessité pour les OSC malgré leur pluralité et leur diversité, de disposer d'un cadre de concertation constituant un véritable outil/force de négociation et de plaidoyer en leur faveur, et considérant aussi l'atout indéniable que constituent certaines représentations en région, il s'avère nécessaire pour les Partenaires Techniques et Financiers de continuer à apporter leurs appuis à la CCOAD. Cependant vu les résultats plutôt mitigés jusqu'ici enregistrés dans le cadre de ce partenariat, il serait plus pertinent de réviser le principe de cet appui. En effet, l'appui "global" apporté habituellement à l'organisation ayant montré ses limites, il est peut être mieux d'envisager un "appui ciblé" basé sur le financement de thématiques bien précises autour de postes bien précis au sein des organes dirigeants, et avec des responsabilités, résultats et indicateurs bien clairement définis à l'avance. Cela permettrait de savoir « qui fait quoi et comment il doit le faire ».

Bibliographie

République du Niger, Ministère du Plan, Direction du Développement Régional et Local (DDRL), *Conférence sur le rôle des ONG et Associations de Développement dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au NIGER, les actes de la Conférence, Juin 2001*

Groupement des Aides Privées (GAP), *Rapport de synthèse Rencontre bilan de la conférence sur la définition d'un cadre d'intervention concerté des ONG au Niger, Novembre 2000*

Service Allemand de Développement (DED), Programme de Promotion des Organisations Locales (PPOL) / Pain Pour Le Monde (PPLM), *Programme D Renforcement des capacités des organisations locales (PRCOL) au Niger, Novembre 2004*

Solidarité Canada sahel (SCS), *Diagnostic des ONG Nigériennes, mai 1992*

CAPED/PBGCMR, *Etude en vue de la mise en place d'un Conseil Consultatif et d'une Charte de la société civile, juin 2006*

Icart, Jean-Claude, *Le Mouvement associatif dans la Société civile, ISBN, Septembre 2002*

CCOAD, *Statuts ; Règlement Intérieur et Dépliant de la CCOAD ; Programme d'activités 2005, 2006 de la CCOAD*

SNV, *Communication de Pierre Gravel à la rencontre Nationale « Etat – PTF – OSC » janvier 2007*

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, *Ordonnance 84-06 du 1^{er} mars 1984.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, *Répertoire des ONG/AD*

ANNEXES

TERMES DE REFERENCE :

Pour une étude sur le dynamisme des regroupements des OSC au NIGER

09 Mars 2007

I. CONTEXTE

L'Organisation Néerlandaise de Développement SNV-NIGER s'est donnée pour mission de contribuer à la réduction de la pauvreté des hommes et des femmes à travers le renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations nigériennes et la promotion de la bonne gouvernance, par l'appui conseil, le partage de connaissances et d'expérience.

Une des options stratégiques du groupe RALG de la SNV Niger est d'appuyer le regroupement des OSC afin de contribuer à la structuration thématique et territoriale, à la cohérence et à la pertinence du mouvement associatif face aux défis de développement de l'ensemble des populations du Niger.

De fait, les regroupements se sont multipliés en capitale comme en région durant la dernière décennie mais force est de constater que leur dynamisme est en deçà des opportunités et des défis.

II. PRODUITS DE LA CONSULTATION

La consultation inclue la production de 3 produits :

1. La réalisation d'une étude préliminaire sur le dynamisme des regroupements des OSC au Niger et des recommandations d'appui pour la SNV en leur direction ;
2. La restitution de l'étude auprès des conseillers société civile de la SNV Niger ;
3. La réalisation de la version finale de l'étude.

III. METHODOLOGIE DE LA MISSION

🚩 La consultation sera réalisée sous la supervision du point focal SNV (PF SNV) du dossier, soit le Conseiller société civile du portefeuille SNV Niamey 1 ;

🚩 Le Consultant verra à consulter diverses personnalités du mouvement associatif afin d'étayer son analyse et ses recommandations ;

🚩 Une étude de cas d'une organisation ayant des démembrements en région permettra de concrétiser l'analyse des forces et faiblesses, hypothèses et perspectives d'appui en ce domaine ;

🚩 Le Consultant devra présenter son étude préliminaire et en discuter avec un groupe de conseillers société civile de la SNV Niger afin d'enrichir et de valider l'étude ;



Et enfin déposer la version finale de l'étude.

IV. DEROULEMENT ET DUREE DE LA CONSULTATION

La consultation sera étalée sur une durée totale de 10 jours au courant du mois de mars 2007.

PRINCIPALES ACTIVITES	Durée	Période
1. Réalisation de l'étude préliminaire		
Entrevues et recherche documentaire	4	Début Mars 2007
Réalisation par le consultant de la version préliminaire de l'étude	2	
2. Atelier de validation de l'étude		Mi mars 2007
½ journée d'échange avec les conseillers SNV	1	
3. Remise de la version finale de l'étude	2	Fin mars 2007
	TOTAL JOURS	10

* Le taux / jour varie entre 30 et 60 milles Fcfa dépendamment du niveau de formation et d'expérience du consultant.

V. RESULTATS ATTENDUS

1. Etude préliminaire réalisée sur la base de consultations pertinentes
2. Rencontre de validation réalisée avec les conseillers société civile de la SNV Niger
3. Version finale de l'étude conforme aux TdRS déposée à la SNV Niger.

VI. PROFIL DU CONSULTANT

Les consultants éligibles sont : une ONG ou association nationale, un cabinet national.

La consultation devra être réalisé par :

- Une personne ressource reconnue compétente dont le domaine des lois et règlements encadrant le mouvement associatif en vigueur au Niger et ce à tous les niveaux d'administration du pays ;
- Une personne militante de longue date dans les organisations de la société civile ;
- Une personne reconnue militante de haut niveau dans le domaine du contrôle citoyen de l'action publique au Niger.

VII. PROCEDURE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le processus de sélection de l'ONG consultante se fera par 3 conseillers société civile de la SNV Niger sur la base d'un appel à proposition sur liste restreinte de 3 organisations reconnues dans ces domaines.

VIII. ELEMENTS A FOURNIR DANS LA PROPOSITION

- Proposition technique
- Proposition financière

- Copie arrêtée de reconnaissance
- Copie du protocole d'accord type
- PV de la dernière AG
- Copie du dernier rapport activité
- NIF

IX. DATE DE DEPOT DE LA PROPOSITION

La proposition doit être déposée au bureau de la SNV à Niamey au plus tard le 20 mars 2007.



Questionnaire de l'étude sur le « Dynamisme des regroupements des OSC au Niger »

Cas pratique d'un regroupement avant des démembrements en régions :

Axe1. Aspect organisationnel :

1. quel est selon vous le niveau de structuration de la CCOAD dans « votre région » ?
(existe-t-il oui ou non tous les organes prévus par les textes ?)
2. quel est le niveau d'adhésion des OSC à la CCOAD ?

Axe2. Aspect opérationnel :

1. quel est selon vous le niveau de fonctionnalité de la CCOAD dans votre région ?
(veuillez proposer quelques exemples illustratifs)
2. quelles sont selon vous les difficultés auxquelles fait face la CCOAD dans votre région ? (si possible les catégoriser aux plans organisationnel, opérationnel...)

Axe3. Perspectives

Quelles sont selon vous les perspectives qui s'offrent à la CCOAD comme cadre de concertation des OSC ?

Merci d'avance

Liste des personnes rencontrées

	Noms et Prénoms	Structures	Contact
1.	Saloum Hamza	Président Chambre Régionale Zinder	96 98 64 62
2.	Bachir Adamou	Secrétaire Chambre régionale Zinder	96 33 68 90
3.	Maman Abarchi	Ancien Président Chambre Régional Maradi	
4.	Chetima Gadji	Ancien Président CCOAD	96480248
5.	Moussa Tchangari	Chargé de Communication CDSCN	96978490
6.	Almoustapha Moumouni	Coordinateur SWISSAID	20755430
7.	Mme Diallo Amina	Programme Bonne Gouvernance	20723239
8.	Aminou Laouali	SOS CIVISME	96977454
9.	Mamane Sani Adamou	Conseiller Technique Alternative Espace Citoyen	96087975
10.	Mme Traoré Salamatou	Présidente CCOAD	96965568
11.	Idé Djermakoye	Président ROASSN	96995930
12.	Badié Hima	Coordonnateur CODDHD	93917080
13.	Roua Oumarou	S/Communication CCOAD	96480751
14.	Laoualy Sadda	SNV Tahoua	20610171
15.	Maïnassara Chékaraou		20411552
16.	Amanaya Irrichid	CCOAD Tahoua	
17.	Martina Wegner	SNV Zinder	20510277
18.	Kimba Adamou	CCOAD Tillabery	20753633
19.	Pierre Gravel	SNV Niamey	20753633
20.	Mme Guimba Fati	Ancienne SP CCOAD	96972949